



RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CFE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2022

Rapport établi en application de l'article 7:199 CSA

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2022 comporte une proposition de renouveler l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 5 mai 2019 au conseil d'administration, pour une durée de trois (3) ans à compter de la publication de la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 29 juin 2022 aux annexes du Moniteur belge, de procéder à des augmentations de capital dans les conditions et limites prévues à l'article 7:202 du Code des sociétés et des associations, en cas d'offre publique d'achat sur les titres émis par la société.

Le conseil d'administration souhaite recevoir cette autorisation afin d'être en mesure, dès la réception par la société de la communication faite par la FSMA selon laquelle elle a été saisie d'un avis d'offre publique d'acquisition la visant, de procéder à une augmentation de capital, et ce pour autant que:

- a) les actions créées en vertu de l'augmentation de capital soient dès leur émission intégralement libérées;
- b) le prix d'émission des actions créées en vertu de l'augmentation du capital ne soit pas inférieur au prix de l'offre;
- c) le nombre d'actions créées en vertu de l'augmentation de capital ne dépasse pas un dixième des actions représentatives du capital émises antérieurement à l'augmentation de capital.

L'augmentation de capital qui serait décidée en vertu de la présente autorisation pourrait être réalisée selon des modalités à déterminer par le conseil d'administration, telles que, notamment, par apport en numéraire ou en nature, avec ou sans primes d'émission, par moyen de conversion des réserves disponibles ou indisponibles et des primes et bénéfices reportés, avec ou sans émission d'actions nouvelles conformément aux dispositions impératives prescrites par le Code des sociétés et des associations.

Bruxelles, le 16 mai 2022
Le Conseil d'administration



Piet Dejonghe
Administrateur



Luc Bertrand
Administrateur